

## Les hausses de salaire ne causent pas le chômage

QUESTION — Les revendications syndicales sont-elles une cause de chômage ?

M. BOUCHARD — "Non, sûrement pas ! Je soutiens même l'opinion contraire car en période de prospérité, les syndicats sont toujours en retard. On pourrait même leur faire le reproche, non pas de faire des demandes exagérées concernant les salaires, mais bien, au contraire, d'être impuissants à les faire augmenter davantage".

(M. Maurice Bouchard, économiste et professeur à l'université de Montréal, sur le réseau français de Radio-Canada, le 16 octobre 1958).



Vol. XXXIV — No 48

Ottawa, 28 novembre 1958

# Les travailleurs ne veulent plus verser de subsides à Sorel Industries

C'est ce qui arrive quand la compagnie maintient les salaires de ses employés productifs à un niveau inférieur pour défrayer le coût exorbitant de son overhead — Le gouvernement doit aider cette industrie ou la nationaliser

La Police provinciale doit disparaître selon la FTQ



-Aie, chef, as-tu lu ça ?  
-Non, 'sais pas lire...

Dans un télégramme envoyé au Ministre du Travail et au Ministre de la Production de Défense, M. Gérard Picard a demandé au gouvernement fédéral de verser des subsides à la Sorel Industries de cette ville ou bien de nationaliser cette entreprise.

"Les travailleurs, dit-il, ne peuvent plus accepter d'accorder eux-mêmes des subsides à la Sorel Industries en acceptant de bas salaires pour maintenir une main-d'oeuvre indirecte (overhead) de près de deux cents personnes."

C'est à la suite de la rupture des négociations post-arbitrales avec la Sorel Industries, que le président de la Fédération Nationale de la Métallurgie, a fait cette demande à l'hon. M. Michael Starr et à l'hon. Raymond O'Hurley.

La grève éclate

Les quelque 250 travailleurs productifs de cette entreprise se sont mis en grève jeudi dernier et ont établi immédiatement des lignes de piquetage. La compagnie refuse toujours de faire droit aux demandes syndicales en ce qui a trait aux avantages écono-

miques sous le prétexte que le coût de sa main-d'oeuvre indirecte est trop élevé.

Cette main-d'oeuvre indirecte (overhead) comme on le sait, se compose de près de 200 personnes à la Sorel Industries et comprend des ingénieurs, des chimistes, des administrateurs, des techniciens de toute sorte. Cette main-d'oeuvre est à la charge des 250 travailleurs productifs de l'usine qui doivent accepter des conditions de salaire inférieures pour supporter ce fardeau.

Dans son télégramme, M. Picard mentionne le fait que la compagnie Sorel Industries est une usine métallurgique d'importance vitale pour la défense nationale. C'est peut-être l'usine la mieux équipée au Canada et sur tout le continent nord-américain et elle peut exécuter, grâce à sa main-d'oeuvre spécialisée des travaux qui demandent la plus grande précision.

La fabrication de canons pour le Canada et les pays de l'OTAN de même que le traitement de l'uranium font assez ressortir que Sorel Industries est le plus important arsenal de la défense du Canada.

Après étude sérieuse de la situation, ajoute M. Picard, le syndicat réclame que le gouvernement canadien, dans l'intérêt du pays, ou bien accorde des subsides à Sorel Industries en vue

(Suite à la page 6)

## Le droit au travail

Autrefois, en France, le "droit au travail" était le mot d'ordre des socialistes. Aujourd'hui, en Amérique du Nord, c'est le mot d'ordre des patrons les plus conservateurs, pour ne pas dire réactionnaires. Paradoxe qui s'explique assez facilement: il s'agit de deux choses tout à fait différentes. Le droit au travail d'autrefois était le droit de l'ouvrier au plein emploi, droit réclamé par les ouvriers contre les patrons. On demandait que l'Etat garantisse à l'ouvrier du travail. C'était le droit de ne pas être chômeur. Le droit au travail d'aujourd'hui est plutôt le droit du patron d'embaucher, et de garder à son emploi, les employés qu'il veut. C'est un droit réclamé par les patrons contre les unions ouvrières. On demande maintenant que l'Etat garantisse au patron une protection légale absolue contre toute demande des unions pour l'atelier fermé ou l'atelier syndical. Le patron possède déjà le droit de refuser une telle demande. Mais il y a des patrons pour qui cela n'est pas assez. Ils revendiquent aussi la prohibition des demandes mêmes!

Bref, ce droit au travail n'est qu'une contre-attaque à la sécurité syndicale. La bataille des unions pour ce principe avait été gagnée ou presque. Donc, l'arrière-garde patronale est tombée sur l'idée géniale de livrer la bataille sur un terrain plus favorable. Le mot "sécurité" est actuellement à la mode; se battre contre la "sécurité" de quiconque, c'est se vouer d'avance à la défaite. Mais le mot "droit" est toujours à la mode, de même pour le mot "liberté". Il faut donc que le patron se présente en guerrier, chevalier sans peur et sans reproche, pour les droits et les libertés; pas les siens, bien entendu, mais pour les droits et les libertés des ouvriers: le droit, la liberté, de tout ouvrier de travailler là où il le veut, sans se joindre à aucune union.

Et quel est ce prétendu droit, cette prétendue liberté? Nous vivons tous dans une société politique, l'Etat, dont nous sommes tous, forcément, membres, citoyens. Les ouvriers vivent tous dans une société industrielle, l'usine, l'entreprise dont ils devraient tous être membres, citoyens. Personne, sauf les anarchistes, ne demande pour l'individu le droit de ne pas être membre, de se soustraire de la société politique. Pourquoi demander pour l'individu le droit de ne pas être membre, de se soustraire de la société industrielle?

Remarquons bien que même l'ouvrier le plus anarchiste ne demande jamais de se soustraire des bienfaits de la convention collective: les taux de salaire, les heures du travail, le surtemps, les vacances, les congés statutaires payés, les services médicaux et d'hôpital, les pensions, et ainsi de suite. Le droit de se faire payer à un niveau plus bas que celui stipulé dans la convention; le droit de travailler, sans surtemps, soixante heures par semaine; le droit de travailler pendant toute l'année, sans vacances: ces droits précieux, personne ne les réclame. Ce n'est que le droit d'échapper aux devoirs de la citoyenneté industrielle que demandent quelques ouvriers égoïstes et, encore plus, à leur nom et à leur profit, quelques patrons sans doute désintéressés.

Il y a quelquefois, peut-être, des abus de pouvoir dans la société industrielle, comme dans la société politique. Mais ce n'est pas une raison de devenir anarchiste, encore moins d'incorporer l'anarchisme dans notre droit public. S'il y a des abus, dans l'Etat, dans les unions, il nous faut des réformes. S'il y a des abus gros et flagrants, il faudra très probablement une législation protectrice pour garantir les véritables droits de l'individu contre tout abus de pouvoir, industrielle ou politique. Mais attaquons les abus et non pas les institutions dont ils ne sont que des abus. Et, quand il s'agit des droits et libertés de l'ouvrier, attendons jusqu'à ce que l'ouvrier lui-même nous demande une législation protectrice, même de ses droits véritables. Je me méfie du patron champion des travailleurs, gardien des ouvriers.

Et, pour terminer, soyons Canadiens! Jugeons la situation telle qu'elle est ici, dans notre propre pays, et agissons selon les données qui se présentent ici. Ne soyons pas emportés par des histoires d'horreurs aux Etats-Unis, ou autre part. Légiférons, s'il y a lieu, contre nos propres abus, et jamais sans preuve préalable que de tels abus sont réels et sérieux, et susceptibles de remède législatif.

Soyons Canadiens, et soyons prudents!

Eugène FORSEY,  
directeur du Service des  
Recherches du CTC.

## La Vie Ouvrière

SUR LE RESEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA

Tous les jeudis soir: de 7.15 à 7.45 h.

Animateur:

Jean-Paul Lefebvre

Commentateurs:

Gérald Pelletier  
et Jean Philip

Réalisateur:

Louis-Laurent Hardy

Bulletin de nouvelles:

Philippe Vaillancourt



Photo prise lors de la déclaration de grève des employés de la Sorel Industries de cette ville, jeudi dernier. Le syndicat demande que le gouvernement canadien accorde des subsides à cette entreprise ou la nationalise afin de la mettre en mesure de payer de meilleurs salaires à ses employés de la production.

### A SOREL

## Mesures proposées pour combattre le chômage

Une foule de près de 2,000 personnes remplissant à craquer l'immense salle St-Pierre de Sorel, a réclamé des mesures immédiates afin de mettre fin à la situation pénible qui existe présentement à Sorel.

L'assemblée qui avait été convoquée par le Conseil central de Sorel était sous la présidence de M. Marcel Houde.

Sur l'estrade, on remarquait MM. les maires Téléphone Aussant de St-Joseph de Sorel, et Laurier Ménard de Tracy, les échevins Léo Péloquin, Michel Pelletier, J.-J. Jacob, Sylvio Beaudet; M. J.-Paul Berthiaume, président du Syndicat des Chantiers maritimes; M. Lucien Kiopini, agent d'affaires et M. l'abbé Robert Fontaine, aumônier du Conseil central.

M. Gérard Picard

Invité à adresser la parole, M. Gérard Picard, président de la Fédération de la Métallurgie, a déclaré que les augmentations de salaire que demandent les travailleurs syndiqués de Sorel ne sont pas une cause de chômage.

D'autant plus, de poursuivre M. Picard, que le rôle des syndicats, c'est de travailler à améliorer les conditions de travail et de salaire des travailleurs et non de créer ou de trouver de l'emploi. Ce devoir incombe aux autorités gouvernementales qui doivent prendre les moyens d'assurer le plein emploi en dirigeant l'économie.

Ceux qui travaillent déjà avec un salaire trop bas n'ont pas à se serrer davantage la ceinture. Faisant allusion au conflit en cours à la Sorel Industries,

M. Picard a déclaré que ce sont les employeurs qui doivent en porter la responsabilité pour avoir voulu exercer une pression sur les travailleurs en brandissant la menace du chômage.

L'aide des provinces

Parlant de l'offre fédérale de fournir 50 p. 100 du coût de la main-d'oeuvre pour des travaux destinés à réduire le chômage cet hiver, M. Picard a déclaré que les municipalités peuvent difficilement se prévaloir de cette offre. Le gouvernement provincial devrait moins parler d'autonomie et songer davantage aux estomacs vides et aux bras inemployés en défrayant le coût des matériaux et rendre ainsi l'offre fédérale plus acceptable.

M. Picard a également réclamé la hausse des prestations de l'assurance-chômage et l'augmentation de la contribution fédérale au fonds de l'assurance-chômage.

Les profits

M. Michel Chartrand a lui aussi réclamé la planification économique afin d'assurer la mise en valeur de nos ressources naturelles, le plein emploi et la sécurité.

Si les travailleurs sont durement atteints par le chômage, les compagnies s'en ressentent moins, dit-il. Stelco, Aluminum Co., Industrial Acceptance, Canada Packers, etc., continuent de faire des profits élevés malgré le chômage.

A la suite de l'assemblée, les

résolutions suivantes ont été adoptées:

- 1—Qu'un télégramme soit envoyé au cabinet fédéral, au nom de la population du Grand Sorel pour appuyer les démarches déjà entreprises et insister sur l'urgence des mesures à prendre pour remédier au chômage.
- 2—Qu'une demande soit faite au comité d'action contre le chômage, d'organiser une délégation avec le concours des conseils de ville, et de toutes les associations sociales du Grand Sorel auprès du gouvernement provincial, afin d'exposer le problème du chômage dans nos villes.
- 3—Faire les pressions nécessaires pour que le gouvernement provincial participe, selon les besoins des municipalités, à un programme de travaux d'hiver.
- 4—Qu'une démarche soit faite auprès de l'Hydro-Québec, afin que préférence soit accordée aux industries du Québec, pour la manufacture de turbines, de valves, ou de toutes autres pièces de machinerie employées par l'Hydro.
- 5—Demander au comité d'action contre le chômage de continuer les pressions auprès des gouvernements tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas apporté une solution au chômage.

## MONTREAL

## Les travailleurs opposés à l'ouverture des magasins les soirs de la semaine

Le président du Syndicat des Employés du Commerce de Montréal, vient de protester officiellement contre l'idée lancée de permettre l'ouverture des établissements commerciaux les soirs de la semaine.

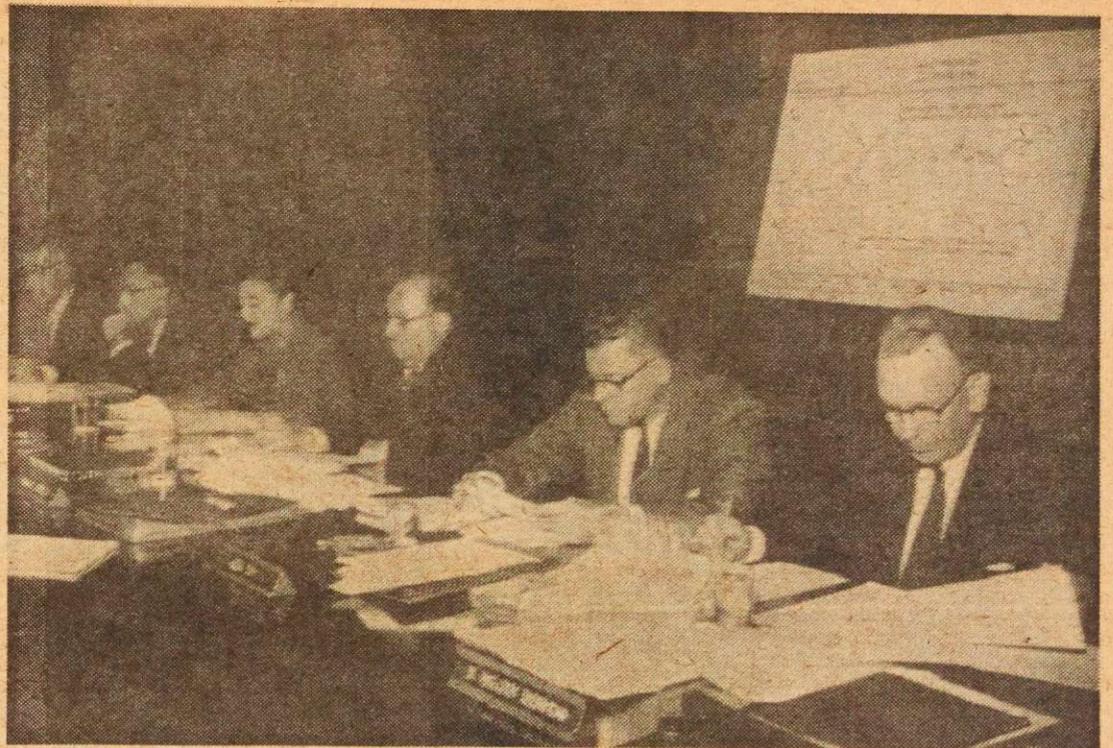
L'on sait que des groupes de commerçants de Montréal veulent faire amender le règlement actuel régissant les heures d'ouverture des magasins en réclamant même l'entière liberté.

Dans un mémoire adressé au Comité exécutif de la ville de Montréal, le président du Syndicat des employés du commerce qui groupe entre autres les employés de Dupuis Frères, fait remarquer opportunément que les travailleurs ont eux aussi leur mot à dire à ce sujet.

Les travailleurs, dit-il, mènent depuis des années la lutte pour réduire les heures de travail. Ils n'accepteront certainement pas de retourner à l'ère de la semaine de 50 et de 60 heures de travail par semaine.

Par ailleurs, remarque-t-il, l'entretien de deux équipes d'employés deviendra prohibitif pour les établissements qui devront finalement fermer leurs portes.

Comme mesure protectrice contre la concurrence des établissements situés en dehors de la juridiction de Montréal, M. Riopel dit que le règlement de fermeture des établissements devrait être étendu à toute la région métropolitaine et il suggère que les autorités municipales fassent respecter le règlement dans sa propre juridiction, ce qui aura pour effet de faire disparaître la concurrence à ce sujet.



Les membres de la Commission royale d'enquête sur l'écart des prix des denrées alimentaires photographiés à Ottawa, vendredi dernier, lors de la présentation du mémoire de la CTCC. On remarque, de gauche à droite, M. Howard MacKichan, M. Roméo Martin, Mme Dorothy Walton, M. Bernard Couvrette, M. Cleve Kidd et M. W. Malcolm Drummond.

## La grève est réglée au poste CHRS de St-Jean

ST-JEAN — La direction du poste CHRS et le syndicat national des employés du poste de radio CHRS annoncent conjointement qu'un règlement est intervenu, en fin de semaine, pour mettre fin au conflit qui les opposait depuis le 11 novembre, conflit qui fut marqué par une grève. Les employés qui ont fait la grève ont réintégré leurs postes aujourd'hui et les opérations poursuivent leur cours normal. Le poste CHRS annoncera plus tard quand reprendront les émissions religieuses qui avaient été interrompues du fait de la grève.

Les deux parties s'accordent à dire que ce règlement favorisera la paix industrielle et contribuera à maintenir le bon renom de St-Jean. Elles désirent remercier, par les présentes, toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont aidé au règlement du conflit.

## SHERBROOKE

## Session intensive, les 12, 13 et 14 décembre

Le Comité d'Education du Conseil central de Sherbrooke tiendra une session intensive de trois jours pour les délégués des syndicats affiliés au Conseil central.

Cette session d'études, qui aura lieu à la salle de l'église St-Saas-Jogues d'Asbestos, les 12, 13 et 14 décembre prochain, vient compléter le travail d'éducation qui se poursuit dans presque tous les syndicats et qui porte sur le syndicalisme en général, les délégués de département, la procédure des griefs, la conduite des assemblées, etc.

Le programme de la session intensive est des plus variés. Le vendredi 12 décembre, il portera sur l'évaluation des tâches et le moniteur de cette journée sera M. Marcel Pépin, conseiller technique de la Fédération de la Métallurgie; le lendemain, les participants étudieront le rôle du syndicalisme avec M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CTCC; la journée du dimanche sera réservée à l'étude de la position de la CTCC sur l'unité syndicale et l'affiliation aux autres centrales et sur les réformes de structures.

Le président général de la CTCC, M. Roger Mathieu, exposera ces problèmes et répondra aux questions des participants.

## Trois-Rivières

Le Syndicat National Catholique des employés de Perfection Wood Products Limited du Cap-de-la-Madeleine a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 58-59.

Les officiers élus sont: MM. Auguste Lafontaine, président; Maurice Cossette, vice-président; Fernand Bergevin, secrétaire; Fernand Brunelle, assistant-secrétaire; Charles Baillargeon, trésorier; Jean-Louis Laliberté, assistant-trésorier; Laurent Caseau, gardien; Marcel Laliberté, sentinelle.

MM. Auguste Lafontaine, Laurent Caseau et Maurice Cossette ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières.

M. Lucien Boulianni a été délégué au fonds mutuel.

Les élections ont été présidées par M. Emile Tellier agent d'affaires des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières.

## Le mémoire de la CTCC intéresse grandement la Commission royale d'enquête sur les prix des denrées

Le mémoire présenté vendredi dernier par la CTCC à la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix des denrées alimentaires a grandement intéressé les commissaires qui ont fait un accueil sympathique aux représentants de la CTCC et ont posé des questions pendant plus d'une heure.

L'on sait que le mémoire de la CTCC préconisait un système d'arbitrage des prix en vue de prévenir les hausses injustifiées des prix des denrées alimentaires.

Dès le début, les commissaires ont voulu savoir de la délégation de la CTCC, qui était composée de MM. Roger Mathieu et Jean Marchand, respectivement président général et secrétaire général de la CTCC ainsi que de Me Gérard Pelletier, directeur des Relations extérieures de la CTCC, si l'arbitrage des prix devait remplacer complètement la concurrence comme force régulatrice de l'économie.

M. Jean Marchand, qui a répondu aux questions des commissaires, a tout de suite précisé que la CTCC ne voulait en aucune façon éliminer la concurrence et qu'au contraire, le mémoire spécifiait bien que cette concurrence devait subsister.

La preuve, dit-il, c'est que nous excluons du système d'arbitrage des prix les cultivateurs et les marchands de détail, pour la raison que dans ces deux secteurs nous croyons au rôle que joue la concurrence, tandis que dans les autres, nous savons que la concurrence se détruit elle-même et conduit presque fatalement à la concentration du commerce et à la fixation arbitraire des prix.

Ces premières questions étaient posées par le commissaire Drummond à qui devait succéder M. Clive Kidd. Ce dernier signala qu'entre les différents mémoires il y avait certaines contradictions: certains

prétendent que la concurrence subsiste dans le commerce de détail, d'autres que la concurrence n'existe plus. A quoi M. Marchand répliqua que des enquêtes s'imposent en effet, vu l'insuffisance des renseignements dont nous disposons. Presque toutes les autres questions posées soulevaient, contre le projet de la CTCC, des objections d'ordre pratique. Pour y répondre, le secrétaire général de la CTCC utilisa l'analogie de l'arbitrage des salaires en face des revendications syndicales, soulignant que, s'il était possible d'arbitrer les salaires et toutes les différentes catégo-

ries de métiers et d'occupations, il était certainement possible d'arbitrer aussi les prix, même si des difficultés sérieuses existent.

Il faut mentionner enfin le témoignage du commissaire MacKichan: "Beaucoup de gens, a dit M. MacKichan, ont insisté auprès de la Commission, pour que nous recommandions d'informer le public, de l'éduquer en diffusant de l'information sur le commerce et les prix. Vous êtes les premiers toutefois à nous proposer un système qui prévoit des relations constantes avec l'opinion publique. Je veux vous dire que pour ma part, cela m'intéresse beaucoup."

## La CISC réclame la liberté du syndicalisme en Argentine

La Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens (CISC) vient de saisir l'Organisation Internationale du Travail (OIT) d'une plainte contre le gouvernement de la République argentine, qui vient de promulguer une loi instituant un véritable monopole syndical sous le contrôle de l'Etat. La Nouvelle loi contient une série de dispositions prévoyant la restauration des anciens syndicats péronistes, qui étaient, en fait, des organismes d'Etat.

La Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens invite l'OIT à insister auprès du gouvernement argentin pour qu'il prenne les mesures nécessaires

en vue d'assurer le rétablissement de la liberté syndicale ainsi que le respect intégral des engagements internationaux que l'Argentine a pris dans ce domaine.

### Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121  
domicile CL. 9-2839



Le piquetage de la Sorel Industries de cette ville se poursuit depuis jeudi de la semaine dernière alors que les 250 employés de cette entreprise ont déclaré la grève pour appuyer leurs demandes de hausse de salaire. Ils ne veulent plus payer des subsides à la Sorel Industries qui, en maintenant les salaires des employés productifs à un niveau inférieur, peut entretenir une nombreuse et coûteuse main-d'oeuvre indirecte (overhead).

## Hausse de 27 cents l'heure à la Marine Industries de Sorel

Les employés de la compagnie Marine Industries ont accepté un projet de contrat de travail comportant des bénéfices évalués au total à 32 cents l'heure, pour une période de deux ans.

### "M. Duplessis se substitue aux cours de justice"

(POC)—M. Emile Boudreau, représentant des Métallurgistes-Unis d'Amérique, syndicat en cause lors de la grève de Murdochville, a déclaré que M. Duplessis s'est substitué aux cours de justice en portant un jugement public destiné à salir la mémoire d'Hervé Bernatchez, un authentique martyr ouvrier.

M. Boudreau répondait alors aux remarques faites par M. Duplessis après la présentation du mémoire de la Fédération des Travailleurs du Québec, au gouvernement provincial, la semaine dernière.

L'on sait que M. Duplessis, agacé par le ton ferme du mémoire et par les allusions à l'intervention de sa police lors de la grève de Murdochville, a déclaré que certaines des affirmations ne sont pas justes ni fondées sur la vérité et a accusé les grévistes de Murdochville d'être responsables de tous les malheurs et tous les désordres survenus au cours de cette grève. "Dans le cas de Murdochville, dit-il, il y avait un nid de révolution, de dynamitage et de crime... L'homme qui est mort là a été la victime de ses propres moyens; on a trouvé un détonateur de dynamite dans ses poches, à l'hôpital".

M. Emile Boudreau, représentant des Métallurgistes-Unis d'Amérique, syndicat en cause lors de cette grève, qui a été mêlé de très près aux événements de Murdochville, commente ainsi cette déclaration du premier ministre Duplessis:

"M. Duplessis, qui a refusé à l'opposition le droit de discuter en chambre l'affaire de Murdochville sous prétexte qu'elle était "sub-judice", vient encore une fois de se substituer aux cours de justice et de porter un jugement public destiné à salir

la mémoire d'un authentique martyr ouvrier et à salir la réputation des Gaspésiens qui étaient avec lui dans la lutte pour la reconnaissance de leurs droits.

"Quelles qu'aient été les circonstances qui ont provoqué la mort de Hervé Bernatchez et celle de Edgar Fortin (et il n'appartient pas à M. Duplessis d'être juge en la matière) il y a un fait qui demeure: la grève de Murdochville, avec toutes les souffrances qu'elle a suscitées y compris la mort de Bernatchez et celle de Fortin, a été un crime social dont la responsabilité entière retombe sur le gouvernement de l'Union Nationale dont la complicité avec la Compagnie Noranda pour écraser les travailleurs Gaspésiens ne fait de doute dans l'esprit de quiconque est au courant des circonstances qui ont provoqué la grève.

"Tout ce que Duplessis et la mine Noranda pourront dire et faire pour tenter de justifier le crime social de Murdochville ne pourra que soulever davantage le dégoût des honnêtes gens, tant du mouvement ouvrier que de toutes les autres classes de la société."

La compagnie emploie normalement environ 3,000 travailleurs représentés par un syndicat affilié à la Fédération nationale de la métallurgie (CTCC).

M. Gérard Picard, président de la Fédération, a dit que l'accord prévoit une hausse des taux horaires de 27 cents l'heure, y compris la compensation pour la réduction de la semaine de travail de 42½ heures à 41¼.

A la signature du contrat, les employés recevront une augmentation de 10 cents, dont environ cinq cents compenseront pour la réduction des heures. Une partie de cette augmentation, environ cinq cents, sera rétroactive au 1er août dernier, date d'expiration de la convention précédente.

Au mois d'août 1959, une autre augmentation de 10 cents sera accordée. Enfin, les employés recevront une troisième hausse de sept cents, au mois d'août 1960.

M. Picard a dit qu'avec ces augmentations, l'échelle des salaires, à l'exception de certains hommes de métiers, variera de \$1.52 à \$2.02 l'heure.

En plus de la hausse des taux horaires, les employés recevront des bénéfices marginaux évalués à cinq cents l'heure.

## Les travailleurs ignorés dans le discours du Trône

Pour le gouvernement de l'Union Nationale, les travailleurs sont dans une classe que l'on ignore, que l'on bafoue. Le dernier exemple de la politique en ligne droite d'Asbestos à Murdochville en passant par Louiseville, c'est le discours du Trône lu par le représentant de la Reine lors de l'ouverture de la session mercredi dernier.

L'ouverture de la session provinciale "a donné lieu, comme dit le MONTREAL-MATIN, à une cérémonie très imposante et d'un très vif éclat" (...) "une cérémonie très haute en couleur, qui a donné lieu, suivant l'habitude, à un brillant déploiement de toilettes féminines".

Ca, c'était le décor.

Quant au discours du Trône lui-même, il brillait, lui, par sa somptuosité verbale, son éclat tapageur et ses bruits de fanfare orchestrée pour chanter les louanges du régime.

A défaut d'un Hansard provincial qui nous empêche de savoir ce qui se passe réellement à Québec, par la volonté de l'Union Nationale, c'est dans l'organe officiel du parti, MONTREAL-MATIN, que nous avons pu lire le texte du discours du Trône.

A notre étonnement, à notre surprise, nous y avons lu que "l'entreprise libre, dont notre agriculture est un exemple, ne répond pas aux besoins de la province et n'est pas conforme à ses meilleurs intérêts".

Il s'agit, à notre avis, d'une erreur typographique. Mais quelle erreur!

Si jamais les communistes mettent la main sur cette édition de MONTREAL-MATIN, entendez d'ici Moscou claironner aux quatre coins du monde, que le gouvernement de la province de Québec en a assez du capitalisme et qu'il se tourne vers la gauche. Le pseudo-historien, Robert Rumilly, en fera sans doute une maladie, lui, qui se voit déjà entouré de gauchistes!

Suit ensuite le refrain connu sur l'agriculture, les vertus de nos ancêtres que n'a pas réussi à gaspiller l'électrification rurale. Le discours ajoute que le gouvernement s'inspire des leçons du passé et continue d'affirmer, malgré la désertion des campagnes et l'industrialisation de la province que "l'agriculture est la garantie de notre survivance".

Quant aux travailleurs industriels, le discours du Trône s'en souvient juste assez pour leur rappeler que "le gouvernement doit faire respecter les droits légitimes de tous et de chacun, les droits des cultivateurs et des ouvriers tout spécialement. Il ne faut jamais oublier qu'à tous les droits correspondent des devoirs inséparables".

Le discours du Trône sert donc aux centaines de milliers de travailleurs de cette province une leçon de morale. A l'arrière-plan, c'est la police provinciale avec ses arguments frappants.

Il y a plus de 50,000 chômeurs dans la province. Le discours du Trône oublie tout simplement cette partie de notre population sur laquelle il devrait se pencher avec la plus grande sollicitude.

A moins que les allusions à "l'esprit de travail" qui nous a valu un si bel héritage ne concernent les chômeurs.

Pour vivre, pour faire vivre leur famille les chômeurs ont surtout besoin de travail, d'un emploi, d'une "job".

Les chômeurs veulent bien avoir "l'esprit de travail" mais hélas! ils se rendent compte que l'esprit tout seul ne fait pas vivre. Ce qui est essentiel pour vivre, c'est du travail. L'esprit leur viendra bien par surcroît.

### LA PLUS LONGUE PROTECTION

Notre police d'assurance vie-choisie ne comporte pas la seule remise d'UN CAPITAL au décès de l'assuré; la famille retire aussi UNE RENTE pendant 10-15 ou 20 ans et, lorsqu'elle cesse, nous lui remettons UN SECOND CAPITAL qui équivaut souvent au premier.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Division Montréal-Lachine

Détails gratuits sur demande.  
J. H. ROY, gérant

506 est, rue Ste-Catherine, Montréal 34  
Tél. PL. 1806 — 1807

# Le conflit dure à la Griffin Steel

Les 142 employés de la Griffin Steel de St-Hyacinthe sont toujours en assemblée prolongée depuis le 6 novembre alors qu'ils quittaient le travail pour étudier l'attitude de la compagnie qui venait de changer les conditions de travail existant avant l'expiration de la convention collective de travail.

Les travailleurs qui sont membres du Syndicat des métallurgistes de St-Hyacinthe sont prêts à retourner au travail mais à la condition que la compagnie règle les griefs en suspens et signe finalement une convention collective de travail.

Au moment de l'arrêt de travail, la compagnie et le syndicat se trouvaient en procédure d'arbitrage au sujet du renou-

vellement de la convention collective.

Quelques rencontres ont eu lieu depuis le début du conflit, mais il semble que la compagnie persiste dans son attitude. De leur côté, les travailleurs semblent déterminés à ne retourner au travail que lorsque la compagnie aura consenti à signer une convention collective de travail.

## A L'ALUMINUM DE SHAWINIGAN

### L'augmentation de la productivité entraîne plusieurs mises-à-pied

Le Syndicat des Employés de l'Aluminium de Shawinigan vient de déclarer que la compagnie réussit à maintenir son standard de production tout en congédiant des employés.

Cette politique, dit le communiqué, est tout à fait contraire aux demandes du gouvernement fédéral et de la Commission d'assurance-chômage qui demandent actuellement aux employeurs de donner du travail au plus grand nombre de travailleurs possible afin de parer à une grave crise de chômage cet hiver.

L'Aluminium Co. ignore ces recommandations et ne songe qu'à augmenter ses profits.

Le fond du problème, c'est que les compagnies réussissent à augmenter leur productivité afin de réduire leur coût de production par unité. Quand ce geste est rendu possible tout en réduisant également la main-

d'oeuvre, les profits des compagnies augmentent encore davantage.

#### Elections

A la suite d'élections syndicales tenues dernièrement, MM. Gérard Hébert et James McCulloch ont été réélus respectivement président et vice-président du syndicat. M. Yvon Martin a été élu à la vice-présidence de la section de la réduction tandis que M. Albert Baril devient vice-président de la section-entretien. Les postes de secrétaire et de trésorier seront remplis lors de l'assemblée du Conseil syndical.

### Sherbrooke

A la suite d'élections syndicales tenues dernièrement, sous la présidence de M. Maurice Guertin, agent d'affaires, l'exécutif de l'Organisation des Plombiers, Poseurs d'appareils de chauffage et Ferblantiers de Sherbrooke est maintenant composé comme suit: MM. Jean-Jacques Daignault, président; Bertrand Grégoire, vice-président; Gaston Grégoire, secrétaire; Léonide St-Onge, trésorier; Denis Auclair, sergent d'armes; Wellie Auclair, Léo Haubrich et Germain Gagné, directeurs.

### Québec

M. Wellie Keating a été élu président du Syndicat National catholique des Employés municipaux de Québec lors des récentes élections annuelles. Les autres officiers élus sont: MM. Gérard Gagnon, 1er vice-président; Paul Marcoux, 2e vice-président; Gédéon Allard, secrétaire-archiviste; R. Moisan, assistant-secrétaire-archiviste; E. Parent, secrétaire-correspondant; Jos. Paré, secrétaire-trésorier; Ernest Gravel, secrétaire-financier; Pierre Boivin, sergent d'armes; Henri Samson, gardien.



Les employés de la Griffin Steel de St-Hyacinthe se délassent en jouant aux cartes, aux dames et au ping-pong entre les heures d'assemblée et d'études qui ont lieu chaque jour. Ils attendent le bon plaisir de leur employeur pour retourner au travail. Le rétablissement des conditions de travail antérieures à l'arrêt de travail et la signature d'une convention collective de travail sont les principaux objectifs des travailleurs en grève depuis plus de trois semaines, soit depuis le 6 novembre dernier. Le conflit implique près de 150 travailleurs.

## A LA CANADIAN RESINS & CHEMICALS

### Nomination d'un président de tribunal attendue depuis 2 mois

Le Syndicat National des Travailleurs en Plastique de Shawinigan vient de protester une deuxième fois contre le retard apporté par le ministère du Travail à nommer un président de tribunal d'arbitrage pour trancher leur litige avec la Canadian Resins & Chemicals.

M. Guy Beaudoin, agent d'affaires du syndicat nous a déclaré que la nomination d'un président de tribunal est attendue depuis le début de septembre et que rien ne semble bouger au ministère du Travail.

Le télégramme dit que ces retards injustifiables, selon la loi, causent un préjudice grave aux employés en cause qui auront une plus grande rétroactivité à réclamer lors du règlement final.

D'autant plus, précise M. Beaudoin, que les travailleurs ont intérêt à conduire l'arbitrage de Shawinigan

Chemicals et celui de Canadian Resins & Chemicals. La première possède la deuxième tandis que cette dernière dépend de la compagnie-mère qui fournit certains matériaux.

Nous ne croyons pas d'affirmer, continue M. Beaudoin, que dans l'hypothèse où il y aurait eu avantage pour les compagnies de conduire les deux arbitrages en même temps, celui de Canadian Resins serait terminé tout comme celui de Shawinigan Chemicals dont la sentence est attendue au début de décembre.



CIGARETTES  
**EXPORT "A"**  
BOUT FILTRE

Encouragez nos  
**ANNONCEURS**



Organe officiel de la  
Confédération des  
Travailleurs Catholiques  
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:  
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,  
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement un an, \$1.50  
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des  
Travailleurs Catholiques du  
Canada (CTCC) et imprimé par  
"Le Droit", 375 rue Rideau,  
Ottawa, Ont.

89 B.C.N. IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal  
de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa

# LES COLLETS BLANCS

(Une étude de M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique spécialisé dans le secteur des collets blancs en collaboration avec M. Jean de Laplante, sociologue)

Résumé des articles précédents : Après une définition sociologique du domaine à étudier, nous avons analysé la genèse des classes moyennes à travers le temps. La classe moyenne traditionnelle dérive directement des institutions médiévales et elle s'est constituée d'éléments "indépendants" divers. La classe moyenne nouvelle est un produit de l'industrialisation du XIXe siècle. Au Canada, le phénomène est positivement observable depuis 1851. Nous retraçons l'ampleur du mouvement de croissance des secteurs nouveaux des classes moyennes.

Au milieu du XIXe siècle, la flotte des vapeurs transocéaniques se constitue; la grande industrie, dans les pays de l'Europe occidentale et aux États-Unis, se développe avec une grande rapidité; elle s'établit définitivement au Canada à la faveur de la guerre de Sécession aux États-Unis.

Le phénomène est indiqué par ce tableau des effectifs manufacturiers pour la ville de Montréal:

|      |       |                  |
|------|-------|------------------|
| 1851 | 501   | (très imparfait) |
| 1861 | 776   | (imparfait)      |
| 1871 | 21817 | (précis)         |

Les corrections faites à partir des données d'ensemble, nous permettent d'affirmer que la main d'œuvre des manufactures touchait:

|      |                 |
|------|-----------------|
| 1851 | environ 2,000   |
| 1861 | moins de 5,000  |
| 1871 | au moins 20,000 |

Ces effectifs comprennent non seulement les ouvriers de l'usinage mais aussi les cadres administratifs de gérance et d'exécution, les cadres techniques de direction, de surveillance et du grand atelier ajoutaient à la force économique de la région montréalaise, non seulement la main-d'œuvre prolétarienne (habitants des villes sans métiers, émigrés ruraux et immigrants européens), mais aussi les cadres techniques et administratifs de la classe moyenne nouvelle.

A cette époque (1850-70) la classe moyenne traditionnelle, dans ses paliers supérieurs,

maintient et grossit ses effectifs au rythme de la croissance des agglomérations urbaines, cependant que ses éléments inférieurs (petits négociants et artisans en boutique) connaissent une sorte de dégénérescence: plusieurs artisans s'allient à l'industrie nouvelle avec les sans-métiers venus d'un peu partout. La classe moyenne nouvelle s'augmente rapidement par ses effectifs collets blancs du secteur commerce et partiellement le secteur industriel en forme embryonnaire. La poussée des communications ferroviaires et des services d'administration publique viendra ajouter une autre couche d'éléments collets blancs à la classe en formation. L'extension et la mise en place de l'instruction publique au Canada crée un nouveau secteur de classe moyenne, qui a son importance dans la totalité: celui de l'enseignement à tous les degrés, et la fonction d'éducateur qui, historiquement, était tenue par des clercs et des religieuses au Québec, passe en partie aux mains de professionnels laïcs des deux sexes. Les cadres techniques avec les progrès technologiques rapides, prennent de l'expansion, bien que le nombre de leurs membres soit encore limité (au Canada toujours).

Pour marquer l'évolution de ces deux segments de la classe moyenne, nous allons extraire quelques données typiques de l'étude déjà citée:

| Secteur d'activité               | 1870    | 1910    | 1930      | 1940      |
|----------------------------------|---------|---------|-----------|-----------|
| médecins (prof. indépendants)    | 60,000  | 145,000 | 153,803   | 165,629   |
| chimistes (techniciens)          | 774     | 16,598  | 48,009    | 60,005    |
| pers. dirigeant (communications) | 300     | 16,551  | 34,182    | 40,025    |
| instituteurs (prof. salariés)    | 128,265 | 614,905 | 1,124,520 | 1,203,622 |
| commis (collets blancs)          | 29,801  | 639,000 | 1,795,000 | 1,973,604 |
| opérateurs (collets blancs)      | 8,406   | 137,684 | 316,638   | 250,821   |

Corey note à partir de ces données, dont quelques-unes sont citées ici à titre d'exemple seulement, que, dans son pays:

- le groupe des professionnels salariés a crû de 30 fois entre 1870 et 1940.
- le groupe du "personnel de direction" a crû 14 fois.
- celui des professionnels indépendants a été multiplié par 4.
- celui des collets blancs a crû 20 fois, passant de 375,000 environ à 7,600,000 en l'espace de 70 ans.

Ceci montre la prodigieuse

expansion dans la société capitaliste moderne, des secteurs majeurs de la classe moyenne nouvelle en regard d'une progression plutôt lente pour les éléments se rattachent à la classe traditionnelle (professionnels indépendants).

Les mêmes tendances sont observables au Canada, ainsi qu'en fait foi l'étude de M. Henripin (dont les groupements occupationnels ne correspondent pas tout à fait à la définition que nous avons adoptée pour le secteur des collets blancs).

Voici un tableau adapté de cette étude:

| Année | Salariés de classe moy. | professions   | commerce et finance | bureaux |
|-------|-------------------------|---------------|---------------------|---------|
|       |                         | (en milliers) |                     |         |
| 1891  | 131.3                   | 27.8          | 79.4                | 24.1    |
| 1901  | 185.3                   | 36.6          | 89.9                | 58.8    |
| 1911  | 354.2                   | 48.3          | 199.5               | 106.4   |
| 1921  | 571.0                   | 91.6          | 261.5               | 217.9   |
| 1931  | 692.1                   | 116.9         | 316.5               | 258.7   |
| 1941  | 774.3                   | 128.4         | 331.8               | 314.1   |
| 1951  | 1,177.4                 | 171.1         | 465.0               | 541.7   |

M. Henripin note que la croissance des divers groupes a été la suivante:

|  |      |
|--|------|
| ensemble des salariés (compris dans l'étude) | 9.0  |
| services professionnels                      | 6.2  |
| commerce et finance                          | 5.9  |
| bureaux                                      | 18.8 |

(indice fourni par le quotient du chiffre 1951 par celui de 1891).

L'auteur note en outre que les autres secteurs de l'activité canadienne ont crû en des proportions bien moindres que celui-ci, l'ensemble donnant:

| secteur éco.-occu.       | indice |
|--------------------------|--------|
| agriculture              | 1.1    |
| manufactures             | 4.1    |
| construction             | 3.7    |
| transports               | 8.0    |
| services personnels      | 3.5    |
| manoeuvres               | 2.8    |
| population active totale | 3.2    |

Pour l'ensemble des professions libérales indépendantes et salariés, Jean de Laplante a établi pour la ville de Montréal, la progression suivante:

| année | effectifs |
|-------|-----------|
| 1871  | 2991      |
| 1881  | 3629      |
| 1891  | 5900      |
| 1901  | 8100      |
| 1911  | 10499     |
| 1921  | 10980     |
| 1931  | 23762     |
| 1941  | 23731     |
| 1951  | 36148     |

On peut donc constater que de 1891 à 1951 inclusivement, le secteur professionnel de la société montréalaise a crû d'environ six fois et de 1871 à 1941, environ 8 fois. Pour quelques professions indépendantes, le rythme comparable de croissance est de l'ordre de deux fois environ pour la profession légale, tandis que, pour les ingénieurs, elle est de 11 fois entre 1891 et 1951. La profession du journalisme (cadre aujourd'hui partiellement syndiqué) a crû près de 25 fois entre 1891 et 1951.

Ces derniers relevés tendent à prouver que la croissance des cadres professionnels indépendants a été beaucoup plus lente que celle des mêmes cadres salariés.

## Les travailleurs

(Suite de la page 1)

du maintien des experts de la main-d'œuvre indirecte qui autrement seront peut-être perdus pour le Canada ou bien procédé à la nationalisation de l'industrie vu l'importance vitale de cet arsenal pour la défense du Canada et des pays de l'OTAN.

Les travailleurs, termine-t-il, ne peuvent plus accepter d'accorder eux-mêmes des subsides à Sorel Industries avec leurs bas salaires et insistent pour que le gouvernement du Canada fasse sa part.

## Sherbrooke

M. Donat Gauthier a été réélu président de l'Association des Employés du Bas Façonné de Orient Hosiery de Sherbrooke pour un treizième mandat. Les autres officiers élus sont les suivants: Mlle Thérèse Parent, vice-présidente; M. Georges Nicol, 2e vice-président; Fernand Dussault, secrétaire; Antonio Grandchamp, trésorier; Philippe Lamontagne, sentinelle; Clément Auger, Aldéi Lacroix, Joseph Furse, directeurs; Bernadette Gingras, Gilberte Michaud, Claire Leblanc, Alma Luc, Jacqueline Girard et Lucile Breton, directrices.

## La nécessité impérieuse d'une réglementation pour le camionnage

Le syndicalisme catholique s'adresse d'abord aux salariés qui forment aujourd'hui la grande masse des travailleurs. Il ne néglige pas pour autant les autres groupes de travailleurs, artisans ou petits entrepreneurs qui ont beaucoup de difficultés à faire reconnaître leurs droits dans l'économie monopolistique moderne.

Et ces groupes restent encore nombreux. Nous pouvons citer deux exemples qui nous viennent présentement à l'esprit: les concessionnaires de postes d'essence et les camionneurs.

Il y a quelques mois, les camionneurs de toute une région de la province ont jugé à propos de se grouper en syndicat professionnel pour faire valoir leurs justes réclamations. La législation du travail proprement dite ne s'applique pas à leur cas, ce qui oblige à prendre, pour résoudre leurs problèmes, des moyens différents. Rien n'empêche que ces catégories de travailleurs ont besoin d'une protection adéquate.

Le syndicat des camionneurs n'est pas le résultat d'un effet du hasard. Il est né de la nécessité absolue pour ces gens de trouver une solution aux difficultés économiques auxquelles ils sont en butte. A l'heure actuelle, ils sont dans l'impossibilité d'exploiter leur camion d'une façon rentable. Pour ne citer qu'un exemple. C'est ainsi que des taux de \$2.30 de l'heure ne sont pas rares dans le transport du bois de pulpe avec des camions d'une capacité de deux ou trois tonnes. Il saute aux yeux qu'un état de choses pareil est notoirement injuste et ne peut que conduire l'exploitant à la ruine. Le même phénomène joue ici que dans le cas des travailleurs salariés. Ils ne peuvent facilement faire valoir leurs droits devant des entreprises très puissantes économiquement.

En mettant fin à leur isolement et en se groupant sur le plan de la paroisse, ils ont réussi dans certains cas à signer des ententes collectives qui redressent quelque peu les taux insuffisants actuels.

Mais il faudrait peut-être aller plus loin. Ces catégories de camionneurs devraient pouvoir se prévaloir des articles de la Loi des Transports qui permettrait à la Régie d'émettre une ordonnance, rendre obligatoire des taux dans un territoire déterminé pour un camionnage visé.

Dans un mémoire qu'il présentait, il y a quelques semaines, au ministre des Transports, le syndicat des camionneurs a sollicité le privilège de se présenter devant la Régie des Transports en vue d'obtenir, pour certains genres de camionnage, une réglementation qui s'impose dans le plus bref délai.

Cette réglementation, basée sur des normes justes, ne peut faire autrement que de contribuer au bien général.

André ROY.

## SHERBROOKE

# Convention collective signée à l'Hôtel-Dieu

Les infirmières de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke viennent de signer un contrat de travail avec l'administration de l'hôpital. Les termes sont sensiblement les mêmes que ceux de la convention signée en août par les infirmières de l'hôpital général St-Vincent de Paul.

Les deux groupes de gardes-malades appartiennent d'ailleurs à l'Alliance des infirmières de Sherbrooke (CTCC). L'Hôtel-Dieu emploie environ 70 infirmières.

Comme à St-Vincent, la semaine de travail de 44 heures entrera en vigueur en mars. Les rajustements de salaires varient de \$3 à \$6 par semaine. De plus, à l'Hôtel-Dieu, on a établi une nouvelle échelle pour les infirmiers gradués. On ne trouve, dans la région, de ces infirmiers qu'à cette institution.

Les deux parties en sont venues à une entente après deux séances de conciliation, qui ont suivi les rencontres de négociations directes.

M. Albert Charpentier, administrateur de l'Hôtel-Dieu, a représenté la partie patronale à tous les entretiens. M. Arthur Matteau, de l'Association professionnelle des industriels, a assisté à une des séances de conciliation.

M. Evangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil central des syndicats nationaux de Sherbrooke, assistait la partie syndicale, représentée par gardes Evelyne Desrochers, Juliette Thibault, Claire Vanier et Lucille Dumas.

M. Jacques Guilbeault, de Montréal, était le conciliateur provincial.

## ABONNES DE QUEBEC

ECOUTEZ LA RADIO

Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

# Sorel Industries Workers Strike To Back Demands

Members of the National Metal Trades Federation go on strike to back wage demands — Telegrams sent to Federal Labor Minister and Defense Production Minister — Workers low wages actually subsidizing Sorel Industries.

Union workers have gone on strike against Sorel Industries at Sorel, Que., and have asked the Federal Government to nationalize the company or subsidize it so they can be paid higher wages.

Over 200 members of the C.C.C.L. National Metal Trades Federation left their jobs last Friday to back up their demands for higher wage rates.

The union said it had sent a telegram signed by Mr. Gerard Picard, president of the Federation to the Honorable Michael

Starr, Labor Minister and the Honorable Raymond O'Hurley, Minister of Defence Production which stated that Sorel Industries employed about 200 engineers, chemists, administrators and technicians who were engaged in defence work.

The experts were valuable to Canada, but their salaries created high overhead costs for the company, the union said. To maintain them, the company had to pay low wages to its workers.

The union argued that by ac-

cepting low wages, the workers were actually subsidizing the company.

It suggested that Federal subsidies be paid to Sorel Industries so workers' demands can be met without breaking up the team of experts.

Failing subsidies, the union suggested that the company be nationalized.

Negotiations between the union and the company are continuing and a meeting was scheduled to be held on Monday of this week.

# Special Assessment Passed by Confederal Assembly

Several decisions made by C.C.C.L. Confederal Assembly — Le Travail will be published twice a month — Memorandums to governments

The Confederal Assembly of the C.C.C.L. who met in Quebec has decided to apply an article of the Constitution of the C.C.C.L. which provides that "the Confederal Assembly can assess a special contribution for extraordinary reasons \$3.00 a year from each member.

This was passed unanimously by the Assembly and includes all local unions with the exception of those under the Public Services Act and which cover municipal employees and hospital workers who do not have the right to strike.

These latter members will be assessed \$3.00 a year per member. Mr. Jean Marchand, general secretary of the C.C.C.L. will forward a circular letter to all local unions outlining the reasons for the assessment.

For reasons of economy and efficacy, the Confederal Assembly also decided that Le Travail will be published every two weeks from the month of December 1958. The decision will permit the postponement until later of additional personnel.

The Assembly also authorized the executive to prepare and present memorandums to both federal and provincial governments.

The brief to the federal government will be presented the end of January and the union's general secretary has been asked to solicit an interview with the Premier of Quebec, the Honorable Maurice Duplessis for the presentation of a brief on provincial legislation.

## Committees formed

The Confederal Assembly also undertook the formation of several committees. The finance committee is formed by Messrs

Andre Gagnon of St. Hyacinthe, Georges-Etienne Gagné of Victoriaville and Rene Perron of Arvida.

A study committee for the distribution of per capita tax between affiliated bodies will be composed of Messrs Emile Hebert of Shawinigan, Andre Roy of Quebec and Donat Gauthier of Sherbrooke.

The committee for political organization includes Messrs Jean Marchand, Rene Gosselin, Michel Chartrand, Louis-Philippe Boily, J.-B. Lefebvre and Fernand Jolicœur.

And finally Messrs Gerard

Picard, Marcel Pepin and Jean-Paul Geoffroy will form the committee on legislation.

## Affiliated unions

The following local unions have been affiliated to the C.C.C.L. having been recently formed:

The National Union of Shoe and Plastic Workers of St. Remi de Napierville, The National Union of Municipal Employees of Montreal North, The National Union of Asbestos Workers of Lake Asbestos and The National Union of Asbestos Workers of National Asbestos Mines Limited.

## Syndicates Appoint New-Party Committee

MONTREAL (CPA) — The 100,000-member Canadian and Catholic Confederation of Labor will meet with Canadian Labor Congress and CCF representatives in exploratory talks centered around the new political party being planned for Canada.

Roger Mathieu, CCCL president, will be accompanied by former president Gerard Picard and secretary-treasurer Jean Marchand when they meet with CLC president Claude Jodoin, executive vice-president William Dodge, and Frank R. Scott, formerly national chairman of the CCF and now a member of the CLC-CCF joint political planning committee.

The CCCL officers cannot bind the syndicates to any agreement, since approval for this would have to come from the Confederation's annual convention, scheduled for next fall in Quebec City.

Delegates to the last convention refused to approve two political action resolutions recommended by the executive.

## New UIC Regulations Prohibit Job Agencies Fees

OTTAWA (CPA) — An amendment to the Unemployment Insurance Regulations announced here by federal Labor minister Michael Starr prohibits private employment agencies from charging a fee to workers for placing them in jobs.

The regulations except those baby sitters, registered or practical nurses, athletes, lecturers,

# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

## Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

### Les réunions continuent

La semaine dernière eut lieu une autre assemblée générale pour compléter l'assemblée du 17 novembre qui avait été ajournée à cause de l'heure tardive. Les négociateurs syndicaux ont fait un rapport sur les séances de conciliation qui se déroulent présentement en vue du renouvellement de la convention collective de travail.

### Le travail reprend

Une dizaine de travailleurs sont rappelés au travail chaque jour depuis quelque temps, ce qui indique la reprise des activités sur les chantiers. Les employés encore à pied sont priés de laisser leur adresse au bureau car ils peuvent être rappelés d'un moment à l'autre.

### Règlement ignoré

Malgré un règlement existant et les affiches prohibant le colportage sur les chantiers, un mystérieux colporteur fait continuellement la visite des bureaux des employés en leur offrant à peu près de tout, des

menottes jusqu'aux bâtons de golf. Pourquoi ne fait-on pas respecter le règlement existant?

### Semaine de 30 heures

L'Union internationale typographique vient de décider de demander la semaine de travail de 30 heures lors des prochaines négociations avec les employeurs. Les unions locales seront priées d'inscrire cette demande lors du renouvellement des contrats existants.

La FTQ demande l'abolition de la police provinciale

La Fédération du Travail du Québec qui tenait son congrès annuel en fin de semaine dernière a demandé l'abolition de la police provinciale et son remplacement par la Gendarmerie royale. La résolution adoptée par les délégués dit que la Police provinciale est "un instrument du gouvernement de l'Union Nationale et du patronat" et a "montré sa partialité et sa brutalité lors de grèves dans cette province en se rangeant du côté des employeurs".

## No Opposition Shown to Wage Increases For "The Favored Few"

The premise that wage increases cause price increases is completely fallacious according to a well-known labor leader, Norman Dowd, who told the Insurance Institute of Quebec at its annual dinner held in Montreal last week.

"It is the public duty of unions to ask for higher wages which industry can afford" said Mr. Dowd.

In referring to the 86-day strike at the Steel Company of Canada in Hamilton, the labor leader said the strike was based on the contention that higher purchasing power was essential and that this could be only obtained by wage increases.

He branded the "hold the line" theory which has been advocated by government leaders as erroneous.

And while the government leaders shout for the "hold the line" policy here are two news releases which reached the public last week:

"Premier Maurice Duplessis announced on Thursday that his government plans to increase to \$14,000 from \$12,000 annually the salaries of all judges in the Province of Quebec."

So much of this wage boost! Here's another one:

"The Quebec Government will propose during the present session of the Quebec legislature to increase from 8 to 10 the number of Parliamentary assistants."

entertainers, and other similar agencies which may from time to time be exempted by the UIC.

The new rule is designed to prevent the exploitation of unemployed workers "who were being charged exorbitant fees by some operators of private employment agencies," a UIC statement said.

"These job-holders are paid \$4,000 for each session in addition to the \$7,000 they receive as members of the Legislative Assembly."

But when workers ask for a wage increase involving a few cents this is a different story to our government leaders.

## New Insurance Plan in Arvida

Official confirmation of a new insurance plan which came into effect November 1 1958 has been announced by the director of Health Services for Saguenay, Mr. Isaie Villeneuve. Mr. Villeneuve also told Le Travail that the campaign for participation in the group-insurance plan would continue until December 1958.

Until the date of termination no proof of good health was required from the employee or his dependents and no waiting period was necessary.

The Health Services director invites all workers who are not enrolled in this group-insurance plan to do so immediately and enjoy the benefits and advantages of the new plan which requires no medical examination or waiting period.

Those interested in joining the group may do so by signing an application card at the union office 406 Mellon Street in Arvida.



Mr. Roger Mathieu, president of the CCCL, Mr. Jean Marchand, general secretary and Mr. Gerard Pelletier, director of exterior relations, appearing before the Royal Commission on price increases of food commodities.

## The Consumer Should Be Protected Against Arbitrary And Unjust Increases In Commodity Prices

The public holds as much interest in price-fixing as the determination of salaries — Price increases should be submitted to an arbitration tribunal — This is the substance of a brief presented by the C.C.C.L. to the Royal Commission on price increases.

In a memorandum submitted last Friday to the Royal Commission holding a hearing on the prices of food commodities, the C.C.C.L. recommended that service distributors and producers of essentials to the nation should be submitted to arbitration of prices and be composed of representatives of producers, labor associations, the co-operative societies, industry and government.

The brief which was read by the general secretary of the C.C.C.L., Mr. Jean Marchand, repudiated that salary increases paid to the workers are the cause of price boosting in food commodities.

The Royal Commission which was set up the government to conduct a nationwide inquiry into prices paid the producers and the prices of essential commodities later paid by the consumer.

The C.C.C.L. delegation included Mr. Roger Mathieu, general president of the CCCL, Mr. Gerard Pelletier, director of exterior relations and all were in accord with the judgment of the brief presented November 14 by the Canadian Labor Congress on this subject.

### Free Competition

The C.C.C.L. is of the opinion that in a normal peacetime economy, the principle of free competition does not contain within justified limits, the curve

of prices and does not serve the regular standards of economic life.

The C.C.C.L. is aware that the time is inopportune to re-establish price controls and the liberty of producers and distributors of wealth.

The brief then revealed that a strict watch is kept on salary activities which are submitted to an arbitration tribunal and then declared that price-raising should also come before a like tribunal.

The public holds as much interest in the fixing of prices as in the determination of salaries.

### Arbitration of Prices

The Canadian and Catholic Confederation of Labour suggests the Dominion and Provincial Governments to establish, through proper legislation, price arbitration boards which would serve a twofold purpose:

a—to judge the grounds on which primary producers, or the country's basic industry, or still the distributors of essential products and services support their requests for price increases, and to place them before the public when they are not justified;

b) enquire into all spheres of economic life in order to discover the abuses in the prices field and to expose them to the public. The same applies in the field of the financial structure of enterprises inasmuch as that structure may have an influence on prices.

### Mode of Establishment

The Dominion and Provincial Government should agree on the principles of the main provisions of such legislation.

### Organization

We suggest that the provinces

and the Dominion should have their own boards which they would administer within their respective jurisdiction, and should agree on the establishment of a national board of appeal which could be the court of first instance in the case of enterprises, producers or distributors normally under federal jurisdiction.

### Powers

a—All primary or basic producers (i.e. textile, fuel, electricity, steel, food, forest, chemicals, metals, mining, etc. industries) and the distributors of essential services to the nation (i.e. railway, navigation, telephone, telegraph, etc., companies, except those already covered by existing provincial or federal controls) before increasing the prices of their products or services, should be required to submit to the price arbitration board having jurisdiction, a request to that effect and the grounds on which it is based.

b—The arbitration boards should have all the powers of royal inquiry commissions.

### General Provisions

1—No producer coming under the Act should be permitted to increase his prices until one month has elapsed after the publication of the recommendation of the arbitration board.

2—Should the grounds invoked by the producer or distributor be found insufficient, the board's decision should be published unless the petitioner withdraws his application.

3—Petitioners applying for a price increase should supply the court with all information concerning their past history, financial situation, markets, costs, etc.; such information would be confidential unless

# SHIPYARD NEWS & VIEWS

### Meeting continued

The regular monthly membership meeting held on November 17 in the union hall was not completed and the membership asked for another meeting to be held on Monday November 24.

The meeting was held this week and a record crowd of members attended. A report on conciliation was given the meeting and great interest was shown in the report of talks with company negotiators.

### Gaining momentum

A steady daily re-call to work is going out to laid off members with a daily average of eight to ten workers being asked to return to their jobs.

Is your present address on file with the union office? Check this immediately. Call CI. 5-1251 and make sure. This applies to workers who were laid off recently.

### Company rules ignored

Members of the office staff and workers who have occasion to do business in the offices are asking "how come" an itinerant peddler is making the rounds of the offices selling everything from cuff links to golf clubs to employees.

There is good reason for the employees to ask "how come" considering that large notices are posted throughout the offices and plant and signed by the Personnel Department.

One company rule says "absolutely no soliciting to be carried out on company property".

Even if this "salesman" charges bargain basement prices for his trinkets, it's still against company rules. How Come?

### To demand 30-hour work week

At its centennial convention held in San Francisco recently the International Typographical Union called for a 30-hour work week for its members.

Local unions will be instructed to seek the shorter working hours at bargaining tables during

petitioners increase their prices against the recommendation of the board.

4—Any recognized and representative association should be entitled to be heard by the board or to submit an application for an inquiry.

5—The retail trade should be excluded from the application of the Act concerning the obligation of submitting a request for permission to increase the prices of products. However, it should be subject to inquiry.

6—Agriculture and co-operative should equally be excluded.

### Composition

The price arbitration boards should be composed of representatives of—

- producers
- labour organizations
- co-operatives
- industry
- the government.

These representatives could be appointed by the government on the recommendation of the above-mentioned organizations, and could be replaced in the same manner.

### Recommendation

The C.C.C.L. therefore recommends that the distributors of

negotiations for future contracts.

### Gain dental insurance

Non-profit dental insurance for its members has been obtained through collective bargaining with Helena Rubenstein Incorporated by a New York local of the Oil, Chemical and Atomic Workers Union.

Coverage became effective November 1 1958 through group Health Dental Insurance, Inc first non-profit dental plan in the United States. The plan provides that members may use their own dentists.

Benefits are comprehensive and include the most frequently needed dental services. The union's president said the agreement heralds a trend of collective bargaining for dental benefits to complete the health package.

### Labor asks provincial police be scrapped

Last Friday the Quebec Federation of Labor (CLC) passed a resolution asking the Quebec Government to eliminate the Quebec Provincial Police and have it replaced by the R.C.M.P.

The resolution says the Provincial Police force "is but a tool of the National Union Government and of management", and has shown "its Partiality and brutality during strikes in this province by siding with the employers".

Before adopting the resolution the 500 delegates at the opening session of the three-day meeting struck out a clause stating "it is common knowledge that certain members of that police corps are corrupted".

### Highest rate

An arbitration award handed down in Los Angeles last week gives Western Airlines pilots \$1,579 a month the highest rate of pay for pilots on a domestic United States airline. The award makes the new rate retroactive to October 1 1957. The present pay scale rate is \$1,489.

services and the producers of essential goods be subject to price arbitration boards which, on three main points, would be distinguished from the former Wartime Prices and Trade Board, as follows:

a) *By their composition*—They should be formed on a representative basis (industrialists, consumers, labor unions and government);

b) *By the way they would be set up*—Such arbitration boards should be created by concurring Federal-Provincial legislation;

c) *By their powers*—These price arbitration boards would only have the power to carry out investigations and to make recommendations.

The C.C.C.L. believes that the application of this formula would develop the conscience of the masses in the economic sphere. And this conscience, from which would result an enlightened public opinion, in a democracy, would constitute the best guardian of the common interest and welfare of all. These price arbitration boards would comprise a sort of economic life "brain" and would prevent the said economic life from undergoing deviations which we have deplored in the past.